


Brevet de Technicien Supérieur Agricole


BTSA Aménagements Paysagers (apprentissage)

Formation diplômante



 Diplôme de niveau 5

 Lieu de formation: Centre de formation Toulouse Auzeville

 Durée: 2 ans, à partir de septembre

 Rythme de l'alternance :

- 41 semaines (1 421h) au centre
- 51 semaines (1 785h) en entreprise

 Diplôme en UC - Parcours semestrialisé

Le profil demandé

1. Être titulaire d'un diplôme de niveau 4
2. Avoir moins de 29 ans

Pas de limite d'âge si RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

Les atouts de l'alternance

1. Un premier pas significatif dans le monde du travail
2. Une rémunération mensuelle pendant toute la durée de votre formation
3. L'acquisition d'un véritable savoir-faire en tant que conducteur de travaux d'aménagements paysagers

Comment candidater ?

Pré-inscription sur notre site
Etude du dossier scolaire et entretien de motivation
L'admission définitive est actée par la signature d'apprentissage ou de professionnalisation de 2 ans.

Modalités de financement

Le coût de la formation par apprentissage est pris en charge par l'OPCO de branche ou par l'employeur.

Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre année de formation.

Les perspectives d'évolution

Poursuites d'études:

- Ecoles nationales supérieures de paysage (Versailles, Blois....) - Contrat de spécialisation (arrosage, maçonnerie, élagage..). Ecoles d'ingénieur (Esa, Junia...)
- Licences Professionnelles (Management des Organisations des entreprises du Paysage, Collaborateur Concepteur Paysagiste, infographie.....)

Évolution de carrière:

- Concepteur du paysage
- Architecte paysagiste
- Ingénieur paysagiste

Les métiers visés

- Chef de chantier des espaces verts
- Conducteur de travaux
- Collaborateur polyvalent des espaces verts
- Technicien des espaces verts en collectivité territoriale
- Gérant d'entreprise

Objectifs

Le BTSA Aménagements Paysagers en 2 ans forme des professionnels capables de concevoir et réaliser des projets paysagers, de gérer des chantiers et des équipes, et de maîtriser les techniques paysagères tout en assurant la gestion économique des projets.

Programme de formation

SEMESTRE 1 :

UE1 : Diagnostic des sites

- Répondre à des besoins d'information pour soi et un public
- Réaliser le diagnostic d'un espace avant intervention
- Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande

UE2 : Connaissance et mise en oeuvre du végétal, innovation

- Conduire les opérations de mise en place de la végétation

SEMESTRE 2 :

UE3 : Gestion, valorisation, et entretien des espaces végétalisés

- Communiquer en langue étrangère
- Piloter les opérations de gestion de la végétation
- Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements

UE4 : Ouvrages et structures intégrées, innovation

- Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux
- Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux

SEMESTRE 3 :

EIL : Enseignement d'initiative local

- S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

UE5 : Gestion économique

- Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- Déterminer le coût d'un projet dans son environnement
- Assurer le suivi technico-économique d'un chantier

UE6 : Organisation du travail en équipe

- Planifier les activités et la logistique
- Gérer les équipes au travail
- Assurer la sécurité et la mise en oeuvre des réglementations
- Gérer un aléa

SEMESTRE 4 :

UE7 : Conception

- Communiquer avec des moyens adaptés
- Concevoir un projet d'aménagement paysager
- Présenter un projet d'aménagement paysager

UE8 : Projet professionnel

- Se situer dans les questions de société
- S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- S'insérer dans un environnement professionnel
- Argumenter un point de vue dans un débat de société
- Conduire un projet

Modalités d'évaluation

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole est constitué de huit épreuves obligatoires. L'évaluation est menée en contrôle en cours de formation (en semestrialisation). Les épreuves peuvent être des évaluations écrites, orales ou de mise en situation.

Spécificités en termes d'organisation pédagogique

- Une équipe de formateurs diplômés et expérimentés
- Des relations privilégiées avec les entreprises du secteur et les institutions
- Les apprenants participent à divers projets de conception en aménagements paysagers

Spécificités en termes d'équipements

- Plus de 400 espèces végétales représentées dans l'enceinte de la Cité des Sciences Vertes
- Une Plateforme Paysage et la mise à disposition de matériels pour tous les travaux pratiques
- Une dimension humaine préservée au cœur du complexe d'enseignement agricole : un foyer pour nos apprenants, un centre de documentation, l'accès à un grand complexe sportif directement sur le site.

Réhabilitation
parc Launaguet

Bois Paoli
Auzeville



Capitole Végétal
Toulouse

Aménagement
festival de rue
Ramonville

Charte d'accueil du public handicapé

Le Centre de formation a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée.

La formation en chiffre

- Taux de réussite 52,90% en 2024
- Taux de satisfaction 46% pour 2024
- Taux d'insertion à 6 mois: 80% (2024)
- Taux de poursuite d'études: 10% (2024)
- Taux d'interruption en cours de formation (taux de rupture) : 6% pour 2024

Contact

Centre de formation Toulouse-Auzeville
Cité des Sciences Vertes
2, route de Narbonne – B.P 72647
31326 Castanet-Tolosan Cedex

Tel: 05 61 00 99 80

mail: cfa.toulouse@educagri.fr

www.citesciencesvertes.fr